

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE	JOURNALISTE STAGIAIRE	ARTISTE DE CORRIDA	
Bloc déclaration	S20.G00.05.003	Numéro de la fraction de déclaration		Spécificités pour les Sté de production avec films gérés sous pseudo-siret : La fraction 1 doit toujours être consacrée à la déclaration de la maison mère et à partir de la fraction 2, les films. Coordonnez-vous (maison mère / administrateurs de production) pour la gestion du nombre total de fractions par mois.							
Bloc Versement organisme de protection sociale RETRAITE	S21.G00.20.001	Identifiant Organisme de Protection Sociale	44832375800038 (siret Audiens RETRAITE)								
	S21.G00.20.002	Entité d'affectation	SIRET de l'établissement pour lequel est réalisé le paiement de cotisations sociales. Ne pas indiquer de pseudo-siret pour les mannequins.	Indiquer le pseudo-siret pour les films ou SIRET de l'établissement, de la population de salariés ou de tout axe de regroupement pour lequel est réalisé le paiement de cotisations sociales.			SIRET de l'établissement, de la population de salariés ou de tout axe de regroupement pour lequel est réalisé le paiement de cotisations sociales.				
	S21.G00.20.003	BIC	Il s'agit des coordonnées bancaires au format BIC du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 9362.								
	S21.G00.20.004	IBAN	Il s'agit des coordonnées bancaires au format IBAN du compte sur lequel doit être prélevé le montant de l'ordre de règlement. Cette rubrique s'appuie sur la norme ISO 13616:2007.								
	S21.G00.20.005	Montant du versement	Montant du versement correspondant au montant des cotisations RETRAITE réglées.								
	S21.G00.20.006	Date de début de période de rattachement	Début de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.007	Date de fin de période de rattachement	Fin de la période au titre de laquelle ont été établies les cotisations dont l'établissement s'acquitte. Cette période peut être définie selon les règles applicables aux différents dispositifs de cotisation.								
	S21.G00.20.008	Code délégataire de gestion	Non concerné								
	S21.G00.20.010	Mode de paiement	05 - prélèvement SEPA								
	S21.G00.20.011	Date de paiement	Non concerné								
	S21.G00.20.012	SIRET payeur	SIRET de l'établissement payeur. Permet d'identifier le cas où un établissement délègue le paiement de ses cotisations à un autre établissement								
	Bloc Contrat	S21.G00.40.003	Code statut catégoriel Agirc Arrco	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	04 - non cadre	01 - cadre	04 - non cadre	04 - non cadre
S21.G00.40.004		Code PCS-ESE	354f	353b ou 353c ou 354b ou 354c ou 354e	354f ou 465b ou 637c	354b ou 354c ou 354e ou 354f	352a	352a	352a	354f	
S21.G00.40.005		Code complément PCS-ESE	50	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 ou 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 8 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	NP352 ou P352	P352	NP352	51 ou Code correspondant de la nomenclature des emplois du spectacle vivant relevant de l'annexe 10 de la convention d'assurance chômage 999SPT interdit	
S21.G00.40.007		Nature du contrat	02	02	02	02	01 - CDI	01 - CDI ou 02 - CDD	01 - CDI ou 02 - CDD	02	
S21.G00.40.011		Unité de mesure	Selon les termes du contrat de travail					31 - à la pige	Selon les termes du contrat de travail		
S21.G00.40.017		Code convention collective applicable	Indiquer le code IDCC de la convention collective appliquée ou applicable								
S21.G00.40.019		Identifiant du lieu de travail	Spécificité pour les FILMS sous pseudo-siret donné par l'Urssaf : indiquer le PSEUDO-SIRET pour les FILMS								

BLOC	Rubrique	libellé	MANNEQUIN	CADRE INTERMITTENT	NON CADRE INTERMITTENT	ARTISTE INTERMITTENT	JOURNALISTE PIGISTE	JOURNALISTE CADRE	JOURNALISTE STAGIAIRE	ARTISTE DE CORRIDA
	S21.G00.40.021	Motif de recours	05	05	05	05	non concerné	Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	Indiquer le motif justifiant le recours au CDD	05
Bloc Activité	S21.G00.53.001	Type	01	01	01	01	01	01	01	01
	S21.G00.53.002	Mesure	volume d'activité	Volume d'activité			volume d'activité	volume d'activité	volume d'activité	volume d'activité
	S21.G00.53.003	Unité de mesure	12 - jour	12 - jour			31 - à la pige	non concerné	non concerné	12 - jour
Bloc Retraite complémentaire	S21.G00.71.002	Code régime retraite complémentaire	RETA	RETC	RETA	RETA	RETA	RETC	RETA	RETA
Bloc base assujettie	S21.G00.78.001	Code Base assujettie RETRAITE COMPLEMENTAIRE	Le groupe Audiens en RETRAITE COMPLEMENTAIRE attend les codes suivants qui doivent correspondre aux bases brutes et plafonnées appliquées particulièrement à ces populations spécifiques en retraite complémentaire : 23 - base exceptionnelle Agirc Arrco (= base brute) et 43 - base plafonnée exceptionnelle Agirc Arrco							
	S21.G00.78.002	Date début de rattachement	Date de début de période pour laquelle est valorisée cette base.							
	S21.G00.78.003	Date fin de rattachement	Date de fin de période pour laquelle est valorisée cette base.							
	S21.G00.78.004	Montant	Montant correspondant à chaque code indiqué selon qu'il s'agit de Retraite complémentaire - Congés spectacles							
Bloc Cotisation individuelle	S21.G00.81.001	Code de cotisation	codes 063 (pour les cotisations ARRCO AUDIENS) et 064 (pour les cotisations AGIRC AUDIENS)							
	S21.G00.81.002	Identifiant organisme	non concerné - quel que soit l'organisme							
	S21.G00.81.003	Montant d'assiette	non concerné - quel que soit l'organisme							
	S21.G00.81.004	Montant de cotisation RETRAITE	Le montant de cotisation cumule la cotisation individuelle du contrat Retraite Arrco (T1 et T2) + AGFF (T1 et T2) pour le code 063 cotisations Arrco Audiens en S21.G00.81.001 Le montant de cotisation cumule la cotisation individuelle du contrat Retraite Agirc (TB et TC) + AGFF (TB et TC) + CET (T8 ou TA+TB+TC) + APEC (TA + TB) + montant GMP pour le code 064 - cotisations Agirc Audiens en S21.G00.81.001							